



La banque
des collectivités

AGENCE FRANCE LOCALE – SOCIÉTÉ TERRITORIALE

Compte-rendu de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 17 mai 2018

L'Assemblée générale annuelle de l'Agence France Locale – Société Territoriale (la **Société**), s'est tenue le jeudi 17 mai 2018.

Monsieur Jacques Péliissard, en sa qualité de Président du Conseil d'administration de la Société Territoriale, préside l'Assemblée générale et ouvre cette Assemblée.

20 collectivités actionnaires sont présentes ou représentées, 33 actionnaires ont donné procuration au Président de l'Assemblée générale et 14 actionnaires ont voté par correspondance. Ils détiennent ensemble 1.094.913 voix représentant 77,12 % des droits de vote.

■ **Présentation de l'activité du Groupe Agence France Locale et des états financiers 2017**

L'Assemblée générale est introduite par le Directeur général et les Directeurs généraux délégués de la Société, qui présentent les chiffres-clés de l'activité du Groupe Agence France Locale au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et ses perspectives de développement, notamment à l'égard du volume d'adhésion (249 collectivités actionnaires à la date de l'Assemblée générale, représentant 141 M€ de capital social) et de l'activité de crédits, dont les engagements à l'égard des collectivités membres ont progressé en 2017 de près de 1,7 Md€.

Est également présentée une synthèse de l'activité sur les marchés financiers de l'établissement de crédit filiale, dont la qualité de la signature est reconnue par les investisseurs et permet de lever des fonds à des conditions intéressantes pour les redistribuer sous forme de prêts aux collectivités membres du Groupe Agence France Locale.

Cette présentation de l'activité du Groupe Agence France Locale est l'occasion d'une discussion avec les actionnaires sur le potentiel impact sur les activités de l'Agence France Locale, des contraintes financières auxquelles sont confrontées les collectivités locales, et les facteurs stratégiques clés de développement du Groupe dans un contexte de rétrécissement du marché.

Sont ensuite présentés aux membres de l'Assemblée les états financiers sociaux et consolidés établis au titre de l'exercice écoulé, qui font apparaître pour la première fois un résultat brut d'exploitation positif généré par le Groupe, lié à l'activité de crédits et aux plus-values réalisées sur la gestion du portefeuille.

Les composantes principales desdits états financiers, en ligne avec le plan d'affaires établi, et permettant d'atterrir au 31 décembre 2017 à un résultat net de - 423 k€ (contre -3.352 k€ en 2016) sont exposées aux actionnaires.

Les Comités spécialisés du Conseil d'administration (le Comité d'audit et des risques et le Comité des nominations, des rémunérations et du gouvernement d'entreprise), représentés par Messieurs Jérôme Pasco, Adjoint au Maire de la Commune de Conches-en-Ouche, et Bernard Sirgue, Maire de la Commune de Roquefort-sur-Soulzon, font part aux actionnaires, de même que les Commissaires aux comptes, des conclusions de leurs travaux au titre de l'exercice écoulé.

▪ **Présentation du dispositif « *Ambassadeur* » du Groupe Agence France Locale**

L'Assemblée générale se poursuit avec l'intervention de Madame Caroline Barrière, Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, membre du Conseil d'administration de la Société, qui fait part de son témoignage en qualité de Membre Ambassadeur du Groupe Agence France Locale.

Madame Caroline Barrière expose à l'Assemblée générale les grands principes du dispositif « *Ambassadeur* » du Groupe Agence France Locale, renforcé par le Conseil d'administration de janvier 2018, et fondé sur les objectifs de mutualisation et de solidarité entre les collectivités locales, membres du Groupe ou non, essentiels pour renforcer l'autonomie financières des collectivités locales souhaitée par les membres fondateurs et la consolidation de la première institution financière créée par ces collectivités.

Caroline Barrière, sur la base de l'expérience de l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de son adhésion, présente aux actionnaires les deux types d'initiatives pouvant être mises en œuvre par les collectivités ambassadrices : rencontres au sein même des instances des collectivités membres, ou intervention dans le cadre d'Associations départementales (réunion de l'Association consacrée aux finances locales, organisation de congrès et conférences, etc.), dans l'objectif de renforcer la visibilité du modèle de l'Agence France Locale sur les territoires.

Préalablement à la tenue à Strasbourg des instances du Groupe Agence France Locale le 28 juin prochain, une réunion de représentation du Groupe Agence France Locale se déroulera à Strasbourg le 27 juin prochain, organisée au siège de l'Eurométropole avec l'appui de l'Association départementale des Maires du Bas-Rhin, interlocutrice privilégiée des communes du Département et un support essentiel dans cette mission d'ambassade.

Un échange s'engage entre les collectivités actionnaires sur les enjeux du dispositif de représentation du Groupe Agence France Locale, et les plans d'actions à mettre en place collectivement pour déployer ce dispositif.

De manière générale, la communauté des actionnaires a émis des témoignages concrets et des propositions d'axes de réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour accélérer, grâce à une action commune entre les membres et les représentants du Groupe, le développement du Groupe Agence France Locale

▪ **Présentation des résolutions stratégiques soumises à l'examen des actionnaires**

Préalablement au vote des résolutions, le Directeur général présente aux actionnaires les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire et notamment les projets de modifications statutaires s'inscrivant dans l'objectif poursuivi d'accroissement des adhésions et ayant pour objet :

- (i) de permettre l'adhésion des collectivités sur la base d'un ou plusieurs budget(s) annexe(s) exclusivement, sans avoir à intégrer nécessairement dans le périmètre d'adhésion et le calcul de l'apport en capital initial le budget principal ;
- (ii) de permettre une meilleure traçabilité des périmètres d'adhésion des collectivités locales en introduisant dans les Statuts la notion d'affectation des titres de capital au(x) budget(s) constitutifs du périmètre d'adhésion de la collectivité.

www.agence-france-locale.fr



Cette dernière modification statutaire est étroitement liée avec la modification du Pacte d'actionnaires en cours, a pour objet de répondre aux problématiques des collectivités attributaires de compétences devenant de fait titulaires de titres de capital de la Société Territoriale en neutralisant le caractère automatique de la qualification en « *Membre Dormant* » des collectivités qui ne souhaitent pas adhérer au Groupe AFL sur la base du budget qui leur est transféré.

▪ **Vote des résolutions**

Les résolutions sont ensuite soumises au vote des Actionnaires et il est constaté l'adoption de chacune d'entre elles. Les actionnaires de la Société Territoriale ont ainsi notamment approuvé :

- A titre ordinaire, les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- A titre extraordinaires, les propositions de modifications statutaires susmentionnées ainsi que le renouvellement des délégations de compétence au Conseil d'administration à l'effet de fluidifier les opérations d'augmentation de capital récurrentes et essentielles au modèle, permettant d'accueillir de nouveaux membres au sein du Groupe Agence France Locale et de consolider les fonds propres du Groupe.

La prochaine Assemblée générale annuelle de l'Agence France Locale – Société Territoriale se tiendra le 23 mai 2019.

Paris, le 25 juin 2018